Installations de traite

Standards nécessaires

En production laitière, l'installation de traite revêt une importance centrale. L'utilisation qui en est faite et son état de fonctionnement sont décisifs pour la santé de la mamelle et pour la qualité du lait cru.

Pascal Savary

L'obtention d'un lait de haute qualité implique d'appliquer des standards obligatoires, tant pour les producteurs de lait que pour les fabricants de machines à traire.
Le standard de branche «Installation et service des installations de traite» est appliqué depuis 2006. En tant que principaux initiateurs de ce standard de branche, la FPSL et l'ASMA ont procédé à une analyse de cette convention. Dans l'interview qui suit, Thomas Reinhard, de la FPSL, et Pierre-Alain Rom, de l'ASMA, répondent aux questions concernant le standard de branche.

«La loi définit ce qui ‹doit se faire› sans préciser ‹la manière de faire›, raison pour laquelle le standard de branche est nécessaire.»

Pierre-Alain Rom
directeur de l'ASMA

Pascal Savary: *L'ordonnance sur l'hygiène en production laitière fixe déjà des conditions-cadres légales pour la production laitière. En quoi le secteur laitier a-t-il besoin d'une convention de droit privé tel le standard de branche, par exemple?*
Pierre-Alain Rom: En Suisse, il est primordial que le respect des critères d'hygiène soit ancré dans la loi, pour garantir le niveau de qualité élevé de la production laitière indigène. La loi stipule que les producteurs doivent faire contrôler et entretenir leurs installations de traite au moins une fois par an. Les exploitations d'estivage doivent se soumettre à un tel contrôle tous les deux ans au moins. Il n'existe toutefois pas de directives légales concernant les qualifications du personnel spécialisé chargé de l'entretien et du contrôle des installations de traite. C'est ce qui a incité le groupe technique pour les installations de traite et de refroidissement de l'ASMA à créer un standard de branche en collaboration avec la FPSL, Agroscope Tänikon et les conseillers techniques en production laitière. Ce standard de branche inclut notamment des critères qualitatifs concernant la formation des contrôleurs de machines à traire au bénéfice d'un certificat de capacité.

Thomas Reinhard: L'élaboration de ce standard de branche résulte également d'une prise de conscience, à savoir que l'installation d'un dispositif de traite et les erreurs d'utilisation, d'entretien et de nettoyage peuvent prétériter la qualité du lait et favoriser l'apparition de maladies de la mamelle. Il s'agit par conséquent d'éviter des problèmes de qualité du lait et les conséquences négatives qui en découlent pour le bien-être animal. L'adoption de normes reposant sur un large consensus et un bon savoir-faire technique doivent permettre d'éviter ce genre de problèmes. Dans cette perspective, Agroscope à Tänikon et son personnel qualifié jouent un rôle important dans la coordination et la formation (personnel chargé du service des installations, spécialistes de la construction, etc.).

Le standard de branche comprend des directives techniques que les installateurs de machines à traire doivent appliquer. Comment le producteur doit-il appliquer ces directives?
P.-A. Rom: C'est précisément à ce niveau que les dispositions légales présentent une faiblesse. Elles exigent certes un contrôle annuel de l'installation de traite sans toutefois détailler «sous quelle forme exactement». Le standard de branche doit clarifier et simplifier la situation pour les producteurs de lait.
T. Reinhard: Les directives sont assez détaillées et très techniques. Le

fait de faire appel à des spécialistes reconnus pour les services d'entretien des installations de traite permet d'assurer un travail aussi compétent que possible. Ces spécialistes sont en effet parfaitement formés et disposent d'outils de contrôle normés. Les prestations effectuées sont rémunérées au prix du marché (pas de directives à cet égard dans les standards de branche).

P.-A. Rom: Une fois que le contrôleur de machines à traire a fini son travail, le producteur de lait reçoit un protocole détaillé des points contrôlés et des valeurs obtenues. Il sait également si les directives du standard de branche sont atteintes ou non et sait ainsi immédiatement s'il est nécessaire de réparer, de remplacer ou de régler quelque chose. Chaque producteur de lait est tenu de conserver ce protocole pendant trois ans au moins.

Le standard de branche ne constitue pas une obligation légale. Pourquoi est-il malgré tout important que les producteurs de lait et les fabricants de machines à traire se conforment au standard de branche?

P.-A. Rom: Comme cela été dit plus haut, la loi définit ce qui «doit se faire» sans préciser «la manière de faire». C'est précisément dans ce genre de situation qu'un standard de branche revêt un rôle essentiel. Selon la loi, le producteur de lait est tenu de veiller au bon état de fonctionnement de son installation et de respecter les directives légales. Il ne peut pas confier ces responsabilités à un tiers, notamment en mandatant un spécialiste pour faire le service de son installation et la contrôler. L'entreprise qui vend l'installation de traite est par contre tenue de livrer et de poser une installation de traite qui réponde aux prescriptions légales en vigueur.

A l'achat d'une installation de traite, le producteur de lait peut en revanche exiger que le contrat stipule expressément que les standards évoqués plus haut soient respectés. Le fournisseur connaît ainsi les prestations qu'il doit assumer.

Le service annuel de la machine à traire est un élément central du standard de branche. Selon l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière, tout producteur de lait est tenu d'effectuer un service annuel. En quoi ce service obligatoire est-il nécessaire d'un point de vue technique?

«Il n'existe pas encore de normes solidement ancrées et appliquées concernant les courants vagabonds et les radiations.»

Thomas Reinhard
projets et soutien technique, renseignement aux producteurs, FPSL

T. Reinhard: Les agrégats de traite sont utilisés plusieurs fois par jour et sont en contact direct avec l'animal. Il s'ensuit une usure, des dépôts et des changements de paramétrage (p. ex. niveau de vide, impulsions). Il est dès lors nécessaire de procéder à des contrôles et à des réparations.

P.-A. Rom: En outre, le fonctionnement des agrégats a un impact déterminant sur le bien-être animal, la santé de la mamelle et la qualité du lait.

Le standard de branche peut être complété et adapté, en cas de nécessité. Du point de vue de votre organisation, comment ce standard pourrait-il être amélioré dans un proche avenir?

P.-A. Rom: Au sein de ce standard, deux éléments revêtent une importance centrale. La définition des critères essentiels pour le contrôle et le service des machines à traire est un premier élément. Ces critères sont constamment adaptés à l'évolution technique des installations de traite. La formation des contrôleurs de machines à traire est un second élément. A l'avenir, cette formation ne devrait pas se limiter à une formation unique. Les contrôleurs de machines à traire suivront au contraire des formations continues à intervalles réguliers, pour pouvoir renouveler leurs compétences techniques.

T. Reinhard: Dans la pratique, les courants vagabonds et les radiations sont des problèmes importants. Il n'existe toutefois pas encore de normes solidement ancrées et appliquées dans ce domaine. Les producteurs équipés d'une traite automatisée sont étroitement liés aux fabricants. Un contrôle annuel ne suffit pas et il faut adapter de nombreux paramètres spécifiques à chaque marque.

Bien que la qualité de l'installation et du service jouent un rôle déterminant, il est également important de prendre en considération les critères de rentabilité. Au vu des prix relativement bas du lait de centrale, les contrôles ne doivent pas coûter trop cher. L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires prévoit de revoir l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière. A ce sujet, il n'est pas encore sûr que l'article 21 de l'ordonnance sur l'hygiène en production laitière soit conservé sous sa forme actuelle. Si c'est le cas, le standard de branche devrait alors également être remanié. ■

Auteur
Pascal Savary, collaborateur scientifique Agroscope Tänikon, 8356 Ettenhausen